

**Mairie  
D'Availles en Châtelleraut  
86530**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VINGT-CINQ MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars à 20H00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VASLIN Jean-Denis, Maire.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 mars 2019**

PRESENTS : Mrs VASLIN, BARBOT, BIOTTEAU, CAILLAUD, CLUZEL, TREMEL, LARDEAU, LEDOUX, BIET, Mmes SUCHAIRE, JAHAN, ZEARO.

ABSENTS EXCUSES : Mr ARNAULT (donne pouvoir à Mr VALIN), GAGNEUX, ROUGIER.

ABSENTS : Mmes GERBEAUX, RIGAUD, LORRAIN, VASLIN F.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme JAHAN Marie-Noëlle

Présence de Mme DAVIET, Trésorière du Pays Châtelleraudais

Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal du 18 février 2019 :

Sans observation

Avec observation

*Délibération n°13/2019*

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier du Pays Châtelleraudais à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*Délibération n°14-15/2019*

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2018**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 et sort de la salle pour le vote. L'adjoint prend la présidence de la séance et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes, en section fonctionnement, dépenses : 905 342.75€, recettes 1 174 139.02€. En section investissement, dépenses : 433 010.99€, recettes : 560 549.27€, les restes à réaliser à reporter sur 2019 : dépenses : 241 373.37€ et recettes 116 130.86€. Le Besoin de financement est de 255 458.46€ et le résultat à reporter s'élève à 629 525.10€.

*Délibération n°16/2019*

### **VOTE DES TROIS TAXES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des taxes pour l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation pour cette année. Les taux sont donc les suivants :

Taxe d'Habitation :	14,72 %
Taxe Foncier bâti :	17.14 %
Taxe Foncier Non Bâti :	43.43 %

*Délibération n°17/2019*

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 194 294.00€ et en recettes et dépenses d'investissement à 840 836.00€.

*Délibération 18/2019*

### **EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET COMMERCE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier du Pays Châtelleraudais à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*Délibération n°19-20/2019*

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2018 BUDGET COMMERCE**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 et sort de la salle pour le vote. L'adjoint prend la présidence de la séance et le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte Administratif 2018. En section fonctionnement dépenses : 4 140.92€, recettes : 1500.29€. En section investissement dépenses 8 890.66€. Résultat en dépenses de 13 031.58€ et résultat en recettes de 42 780.15€. Résultat à reporter : 29 748.57€

*Délibération n°21/2019*

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 COMMERCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du commerce. L'essentiel de ce budget est consacré au remboursement anticipé du prêt souscrit lors de l'achat du bâtiment en 2013 ; Les dépenses et recettes s'équilibrent en section fonctionnement à 58 243.65€ et en investissement à 71 504.92€.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 MAISON DE SANTE**

*Délibération n°22/2019*

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019 de la maison de santé qui s'équilibre comme suit : fonctionnement en recettes et dépenses à 1500€ et investissement en dépenses et recettes à 174 000€.

*Délibération n°23/2019*

### **ASSOCIATION LE P'TIT PRINCE : SUBVENTION POUR L'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Association Le P'tit Prince, par lequel elle sollicite le versement de la subvention pour l'année 2019 pour les ateliers Enfants-Parents. Cette subvention s'élève à la somme de 1 333.09 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le versement de cette subvention qui s'élève à 1 333,09 €. Les crédits ont été prévus au compte 6574 du B.P. 2019.
- Autorise le Maire à signer la convention.

*Délibération n°24/2019*

### **ASSOCIATION LE P'TIT PRINCE : SUBVENTION POUR LE CAFE DES PARENTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Association Le P'tit Prince, par lequel elle sollicite le versement de la subvention pour l'année 2019 pour Le café des parents. Cette subvention s'élève à la somme de 200.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le versement de cette subvention qui s'élève à 200.00 €. Les crédits ont été prévus au compte 6574 du B.P. 2019.
- Autorise le Maire à signer la convention.

*Délibération n°25/2019*

### **ASSOCIATION LE P'TIT PRINCE : SUBVENTION POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'Association Le P'tit Prince, par lequel elle sollicite le versement de la subvention pour l'année 2019 pour Le Relais Assistantes Maternelles. Cette subvention s'élève à la somme de 2 445.21 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le versement de cette subvention qui s'élève à 2 445.21 €. Les crédits ont été prévus au compte 6574 du B.P. 2019.
- Autorise le Maire à signer la convention.

*Délibération n°26/2019*

### **ADMISSION EN NON VALEUR PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une dette pour le paiement de cantine-garderie n'a pu être recouvrée malgré les recherches ou les poursuites entreprises par la Trésorerie du Pays châtelleraudais.

Le montant de ces produits irrécouvrable s'élève à la somme de 29,26 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ces produits et autorise le Maire à faire le nécessaire auprès de la Trésorerie.

*Délibération n°27/2019*

### **PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2019 –DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV3 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux de voirie 2019, qui consiste à remettre en état les routes les plus passagères de la commune fortement endommagées ; en priorisant celles qui présentent un intérêt économique (desserte d'Hôtel ou d'Entreprises...).

Le montant des travaux éligibles aux demandes de subventions s'élève à la somme de 177 082€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'engager l'opération pour un montant de 177 082,00€ HT
- D'autoriser le Maire à signer le bon de commande
- De solliciter la subvention au titre d'ACTIV3 auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible.

### **Questions diverses**

Une présentation du Transport Solidaire se fera au prochain conseil municipal par le service civique de la commune.

Une réunion publique sur le déploiement de la fibre optique sera prévue par Orange pour les habitants de la commune.

Mr BIET demande s'il y a un éventuel concernant un repreneur pour le commerce d'Availles. Toujours en attente pour le moment.

Une visite de l'école pour les conseillers municipaux aura lieu le mercredi 24 avril à 14h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 23 avril à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

**Diffusé pour validation au prochain Conseil Municipal avant mise en ligne.**